

Règlement des Abonnements

1. Informations générales

L'abonnement est nominatif et non transmissible. Il donne droit à l'accès du Centre Thermal pendant les jours et heures d'ouverture, pour les prestations relatives à l'abonnement souscrit.

1.1. Support de l'abonnement

Le port du support est obligatoire, réutilisable et vendu au prix de CHF 10.-. Celui-ci sera remboursé CHF 10.- s'il est rendu. En cas de perte, un nouveau support sera émis moyennant des frais de CHF 10.-.

2. Réductions

2.1. Généralités

Les différentes réductions ne sont pas cumulables :

- En cas de travaux entraînant la fermeture ponctuelle d'un bassin, aucune compensation ne pourra être réclamée.
- Les tarifs AVS/AI/Étudiant s'appliquent aux personnes en possession d'un justificatif nominatif en cours de validité.
- Rabais de -10% pour tout renouvellement d'abonnement (hors cours collectifs).

2.2. Réduction sur les cours collectifs

Les cours collectifs ne sont pas inclus dans le prix de l'abonnement, mais des réductions peuvent s'appliquer.

Les détenteurs des abonnements suivants bénéficient d'une réduction de 50% sur tous les carnets de cours collectifs à sec ou d'aquagym :

- Abonnements piscine adulte et AVS/AI/Étudiant 6 mois ou 12 mois
- Abonnements piscine-forme adulte et AVS/AI/Étudiant 6 mois ou 13 mois

Les détenteurs des abonnements suivants bénéficient d'une réduction de CHF 5.- par cours sur tous les carnets de cours collectifs à sec ou d'aquagym :

- Abonnements piscine adulte et AVS/AI/Étudiant 1 mois
- Abonnements piscine-forme adulte et AVS/AI/Étudiant 1 mois

3. Absences

3.1. Motif personnel ou professionnel

Les absences pour motif personnel ou professionnel ne pourront faire l'objet d'une demande d'interruption ou de prolongation de l'abonnement.

3.2. Motif de santé

Les absences pour motif de santé devront être justifiées par un certificat médical comportant à la fois le cachet officiel du médecin ainsi que d'une signature manuscrite. Il devra également comporter une date de début ainsi qu'une date de fin ; aucun document à durée indéterminée ne sera accepté.

Les abonnements semestriels ou annuels ainsi que les carnets de 5 ou 10 cours collectifs peuvent faire l'objet d'une prolongation dans les conditions suivantes :

- La durée du certificat médical est de minimum 2 semaines
- La durée du certificat médical est de maximum 2 mois
- La durée totale de prolongation ne peut pas dépasser 4 mois par abonnement.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, les Responsables des points de vente du Centre Thermal se réservent le droit de ne pas prendre en charge le certificat médical.

3.3. Résiliation d'abonnement

Au-delà d'une absence de 4 mois, une demande de résiliation de l'abonnement peut être faite sur présentation d'une pièce justificative (certificat médical d'une durée minimale de 4 mois, adresse du nouveau domicile en cas de déménagement ou justificatif professionnel). Des frais administratifs de CHF 250.- seront facturés. En fonction de la durée restante de l'abonnement, un remboursement au prorata sera calculé.

4. Refus de l'accès aux installations

La Direction du Grand Hôtel et Centre Thermal se réserve le droit de refuser l'accès à ses installations à toute personne dont le comportement ou la mauvaise tenue pourraient être contraire à la sécurité, la réputation et aux intérêts de l'établissement ou créeraient une gêne pour les autres clients. En cas de refus d'accès, aucune compensation ne pourra être réclamée.

5. Engagement du preneur d'abonnement

Le preneur d'abonnement s'engage à respecter le règlement général ainsi que les règlements inhérents à chaque activité.

En vigueur dès le 1^{er} juin 2023.